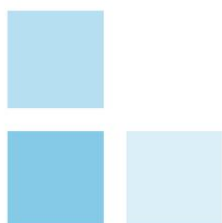


Examen professionnel fédéral supérieur (EPS) d'experte / expert en conseil de diabétologie

Partie d'examen 3 : Entretien professionnel

Guide pour la candidate / le candidat

Version applicable dès 2024



Principes fondamentaux

Ce guide (partie 3 de l'examen) explique ce à quoi il faut faire attention lors de l'entretien professionnel.

Bases légales

Les principales bases légales sont le règlement d'examen et les directives. Ces documents sont publiés sur le site Internet de l'EPSanté.

Objectif de l'entretien professionnel

Extrait du règlement d'examen :

L'entretien professionnel suit immédiatement la présentation du travail de diplôme. Sur la base des contenus du travail de diplôme et de la présentation qui en a été faite, le team d'experts pose des questions d'approfondissement. La candidate ou le candidat présente son action en montrant les relations avec des aspects généraux, établit des liens avec divers éléments du profil de qualification et indique plusieurs options possibles.

Extrait des directives du règlement d'examen (par. 6.4.4, page 8) :

Le but de l'entretien professionnel est de permettre à la candidate / au candidat de discuter des contenus de son travail de diplôme de manière approfondie et de montrer les liens avec d'autres compétences opérationnelles du profil de qualification. La candidate / le candidat est en mesure de préciser des points manquant de clarté dans son travail de diplôme et/ou sa présentation.

Le team d'experts évalue l'entretien professionnel et en donne une appréciation sur la base de critères de contenu professionnel, d'argumentation et de réflexion.

L'entretien professionnel a donc pour but, en partant du travail de diplôme et de sa présentation, de faire valoir une expertise complète conformément au profil professionnel.

Exigences générales

Le travail de diplôme se base sur les contenus des modules. Ceux-ci définissent, avec les instructions du règlement d'examen et les directives relatives au profil professionnel et aux compétences opérationnelles, le cadre dans lequel les questions / tâches des EXP peuvent se dérouler. Les modules sont :

- Module 1 : Conduite professionnelle dans les soins infirmiers
- Module 2 : Processus de soins focalisé sur le diabète
- Module 3 : Conseil et éducation des patients et de leurs personnes de référence
- Module 4 : Communication, gestion du savoir, organisation
- Module 5 : Conduite professionnelle dans l'organisation

L'entretien professionnel va au-delà du contenu du travail de diplôme ou de sa présentation en termes d'ampleur et/ou de profondeur et prend en compte l'ensemble du profil professionnel ainsi que toutes les compétences opérationnelles. Lors de l'entretien professionnel, la candidate / le candidat démontre des capacités d'analyse, de réflexion et de mise en réseau systémique dans son domaine d'activité, spécifiques aux expertes / experts du niveau diplôme. Des connaissances factuelles ne sont pas au centre des préoccupations, mais la justification fondée de sa propre action professionnelle l'est.

Sur la base des questions / tâches des expertes et experts aux examens, la candidate / le candidat analyse de manière précise et professionnelle les contenus du travail de diplôme et/ou de sa présentation et/ou du domaine de travail et y réfléchit de manière autocritique.

L'analyse et la réflexion se font au niveau des expertes et experts.

L'expertise professionnelle est particulièrement évidente lorsque la candidate ou le candidat argumente de manière différenciée et compréhensible en se référant aux éléments suivants :

- Référence aux preuves scientifiques pertinentes en matière de soins infirmiers ;
- Référence à son propre rôle en tant qu'experte / expert vis-à-vis de l'équipe multi-professionnelle, des patients et de leurs proches ;
- Lien avec les processus de sa propre institution ;
- Liens avec les aspects juridiques, éthiques et/ou économiques de l'exercice de la profession, de sa propre institution et/ou du système de santé.

L'entretien professionnel dure 30 minutes (art. 5.11 Règlement examen).

L'examen professionnel supérieur peut être passé en allemand, français ou italien, indépendamment de la région où les épreuves se déroulent (par. 6.6 Directives).

Lors de l'entretien professionnel, la candidate / le candidat et les expertes ou experts aux examens peuvent se référer aux documents de la présentation.

Les contenus abordés lors de l'entretien professionnel ainsi que les déclarations de toutes les personnes présentes doivent être traités de manière confidentielle.

Critères d'évaluation

Parties dévaluées	Critères d'évaluation
Critères relatifs au contenu professionnel	
Élimination des incertitudes et/ou des points en suspens du travail de diplôme ou de la présentation	La candidate ou le candidat clarifie les ambiguïtés <ul style="list-style-type: none"> ▪ à l'aide de données probantes ▪ en se référant à son propre rôle d'expert(e) ▪ en se référant aux processus de sa propre institution ; ▪ en se référant aux aspects juridiques, éthiques et/ou économiques. Aspects liés à l'exercice de la profession et/ou de la santé.
Justification de l'importance du travail de diplôme pour l'ensemble du domaine de travail	La candidate / le candidat justifie de manière convaincante l'importance du travail de diplôme ou de ses parties pour l'ensemble du domaine de travail.
Critères de l'argumentation	
Traçabilité, cohérence	La candidate / le candidat justifie sa propre position à l'aide d'arguments pertinents pour le domaine concerné.
	La candidate / le candidat présente des arguments qui ne se contredisent pas.
Différenciation	Pour les problèmes plus complexes, la candidate / le candidat examine plusieurs alternatives/perspectives/variantes/arguments sans porter de jugement de valeur.
	La candidate / le candidat argumente avec des arguments techniquement corrects et raisonnablement concrets ou détaillés.
Critères de réflexion	
Penser à des alternatives	La candidate / le candidat évalue de manière différenciée les solutions qui peuvent être considérées comme des alternatives aux approches présentées dans le travail de diplôme et/ou la présentation.
	La candidate / le candidat se positionne de manière critique et distanciée par rapport à ses propres solutions, démarches ou actions.
Attitude professionnelle	La candidate / le candidat justifie autant que possible sa propre position par son expertise professionnelle, même en cas de discussion sur des dilemmes et des problèmes qui ne peuvent pas être résolus clairement sur le plan factuel.
Développement professionnel personnel	La candidate / le candidat démontre de manière convaincante comment elle / il développe continuellement ses propres activités et/ou ses contributions au domaine de travail.